



MANIFESTATION. Les pêcheurs mobilisés dans le calme

Samedi matin, les pêcheurs plaisanciers ont manifesté sans heurt sur le pont de Normandie pour faire lever l'interdiction de la pêche au bar. Distribution de tracts, pas touche aux barrières, les pêcheurs ont fait figure de bons élèves.



Les pêcheurs distribuent des tracts aux automobilistes qui leur réservent plutôt un bon accueil.

À l'appel de la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer, quelque 400 pêcheurs plaisanciers venus de Seine-Maritime, Manche et Calvados ont distribué des tracts au péage du pont de Normandie, samedi de 10h à 12h, pour dénoncer l'interdiction de la pêche au bar dans les eaux de la Manche, mesure 2018 décidée par l'Europe.

« Les chasseurs voulaient qu'on se greffe à leur mouvement l'après-midi, mais on a refusé », explique Michel Siquot, président du comité 14 des

pêcheurs plaisanciers, organisateur de la manifestation. Malgré quelques fumigènes lancés ci ou là, les pêcheurs se sont surtout contentés de distribuer des tracts aux automobilistes, banderoles et drapeaux à l'appui. Les employés des cabines au péage ont souhaité faire valoir leur droit de retrait par crainte de débordements, avant de revenir à leur poste quelques minutes après, les pêcheurs faisant figure de bons élèves.

Consignes strictes

Une quarantaine de chas-

seurs, prévus pour la manifestation de l'après-midi, sont arrivés dès le matin en bus de régions plus lointaines pour rejoindre le mouvement des pêcheurs. « Au départ, ils étaient un peu chauds, mais je les ai canalisés, toujours au port-voix. Notre manifestation devait être pacifique, et on avait interdiction de toucher aux barrières. Les consignes étaient claires » ajoute Michel Siquot, qui a même demandé aux forces de l'ordre de faire déguerpir les éventuels fouteurs de troubles.



Quelque 400 pêcheurs plaisanciers ont manifesté samedi matin sur le pont de Normandie.

Les pêcheurs plaisanciers demandent l'instauration d'un quota de pêche mensuel de 20 bars par mois et par pêcheur, avec carnet de prélèvement officiel et contrôlable pour 2019. En attendant, ils réclament un retour à la situation de 2017 dès le 1^{er} juillet prochain, à savoir un bar par jour et par pêcheur.

D. R.



Un des chasseurs arrivés le matin en bus pour rejoindre la manifestation des pêcheurs.